

<https://ricochets.cc/Stephane-J-ai-fait-de-ma-vie-un-combat-contre-la-violence-et-voila-que-je-suis.html>



**Stéphane : "J'ai fait de ma vie
un combat contre la violence
et voilà que je suis condamné
pour actes de violences !"**

- Les Articles -
Date de mise en ligne : lundi 14 janvier 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Samedi 8 décembre. Stéphane armé de sa caméra part au rassemblement des Gilets Jaunes de Valence. Il part de Saillans avec quelques amis et ils arrivent vers 9 heures. " Je ne connais quasiment personne. Je fais peu de manifestations à Valence. C'est mon premier rassemblement de Gilet Jaune dans cette ville." le rendez-vous est fixé au plateau des couleurs, la zone commerciale où toutes les grandes enseignes se côtoient. " Je trouve l'ambiance super, les gens viennent discuter, certains donnent même de l'argent alors qu'aucune caisse n'est prévue. Je me souviens juste du gérant de Conforama qui s'agace un peu, car les Gilets Jaunes bloquent l'entrée des parkings. Mais il est le seul à râler..." Aux alentours de midi, les policiers arrivent très nombreux, " et nous donnent l'ordre de quitter les lieux. Mais on décide collectivement de rester. Alors tout de suite, on reçoit des coups de matraque et du gaz. Ca va très vite, mais tout de suite, je vois deux blessés, dont un grièvement touché, inconsciente, en position PLS." Les policiers se retirent, les gens sont extrêmement choqués. Stéphane raconte qu'une femme venue faire ses courses va hurler sur la police en dénonçant leur violence, alors qu'elle n'est pas Gilet Jaune. " Les pompiers sont arrivés et les deux blessés ont été transportés à l'hôpital. Puis, nous sommes restés une heure comme ça, à discuter entre nous. Jusqu'à ce qu'on voit arriver 8 cars de CRS ! Là, on décide de tous partir, de rentrer. On prend différentes directions à l'opposé des forces de l'ordre." A ce moment-là, Stéphane, encore abasourdi par la violence dont il a été témoin est interpellé par une personne qui crie qu'un peu plus loin, des personnes se font taper. Stéphane y court. " Là, je vois une personne qui frappe de toutes ses forces des Gilets Jaunes. C'est un attroupement, les choses sont un peu floues. Mais je donne un coup de pied à l'homme qui s'acharne pour le faire reculer. L'homme alors se recule, mais se remet en position pour frapper alors je lui mets deux coups de pieds pour le garder à distance, lui aussi frappe. Là, un homme se met face à moi, et sort une arme. Je comprends que celui-là appartient à la police et que l'homme que j'ai frappé doit être un de ses collègues. Je pars en courant, apeuré par l'arme braquée sur moi..." Stéphane ne le sait pas encore mais il vient d'asséner trois coups de pieds au chauffeur du Directeur de la Police de la Drôme. Celui qui a sorti son arme est bel et bien le chef de la police du département. Celui-là, Stéphane ne l'a pas touché.

Stéphane court, affolé, en état second. Il faut dire que Stéphane n'est pas un homme violent et qu'il n'est pas habitué aux affrontements. Vidéaste, il lui est arrivé de filmer des manifestations, mais son seul acte de violence remonte un peu : " Je crois que j'ai, un jour, sur la ZAD du Testet, balancé une motte de terre ". Stéphane est connu dans la vallée de la Drôme pour être justement celui qui combat les violences, par la solidarité, l'échange, le dialogue. Il organise notamment des festivals de documentaires. " J'ai toujours pensé qu'il fallait discuter pour justement ne pas en arriver là. Mais ce jour-là, cette violence à chaque coin de rue, les blessés, les cris, je n'ai pas pu m'empêcher de vouloir éloigner cet homme...Et je n'ai bien entendu absolument pas vu qu'il appartenait à la police, puisqu'il ne portait aucun signe distinctif. " Stéphane, confus, et sous le choc, finit par retrouver ses copains. " Il est revenu, il était tout étrange, encore choqué" confie l'un d'entre eux. Malgré tout Stéphane décide de se rendre à la marche pour le Climat qui se déroule l'après-midi. La manifestation a été interdite mais maintenue. Très vite, Stéphane se rend compte que la police recherche quelqu'un, et qu'ils commencent à se positionner vers lui. " Alors là, je me mets à courir, je sens qu'ils sont derrière moi. D'un coup je m'arrête, je lève les mains et je leur crie " Ok, c'est bon..." Malgré tout Stéphane reçoit des coups de matraque et des flash balls. Il saigne abondamment de la tête. " Je sens le sang qui coule sur tout mon visage mais je n'ai pas mal, j'ai pris des flash balls, mais ce n'est que le lendemain que j'ai mal et que je vois les traces." Stéphane est au sol et se fait insulter. Ils n'arrivent pas à lui mettre les menottes alors le gazent à bout portant. " Ca c'était drôle, le flic en me gazant a gazé même ses collègues qui râlaient..." Ils mettent Stéphane dans la voiture, sans oublier de lui asséner quelques coups dans les côtes. Le crâne de Stéphane est très ouvert. Le sang tâche ses vêtements. Mais, personne ne pense à lui nettoyer la plaie. Ils arrivent au commissariat de Valence. " Là, je vois qu'ils ont arrêté beaucoup de monde. le commissariat est blindé. Ils m'attachent sur un banc. j'ai mal au crâne. je veux voir un médecin. Mais il ne me donne rien, aucun papier, aucune information. Ils prennent juste un numéro à avertir et fouillent mes affaires. Puis je suis balancé dans une cellule absolument infâme, avec trois autres personnes. je persiste que je veux voir un médecin."

Stéphane au bout de plusieurs heures ira voir le médecin rattaché au commissariat, le même qui donne des arrêts de travail aux fonctionnaires de police. Le médecin est impressionné par la plaie et lâchera même un " ils vous ont pas loupé ! " Le médecin raconte combien il est lié à ce commissariat dans lequel il a son bureau. Pour se faire

payer, il doit réclamer l'argent accompagné du chef de la police, celui-là même qui a pointé son arme sur Stéphane. Stéphane comprend la connivence de ce médecin. " Il était gentil, arrivait de Roumanie, me parlait de son pays, mais m'expliquait que ses conditions de travail n'étaient pas idéales." Stéphane doit se rendre à l'hôpital afin d'être recousu. " J'y suis allé menotté, entouré d'officiers, ça m'a marqué ce moment-là..." La médecin de l'hôpital fait un constat. Stéphane sera recousu à deux endroits : 5 points de suture d'un côté du crâne et 4 points de l'autre. 9 points de suture contre trois coups de pieds. 9 points de suture alors que Stéphane a levé les mains au moment de son interpellation...La médecin insiste sur le fait qu'il faut bien soigner et désinfecter la plaie. Stéphane est ramené au commissariat, et s'endort dans une cellule "et dans une couverture qui pue la pisse" . Il a demandé un calmant. " J'étais dans une autre dimension, il me fallait du valium, j'ai pu dormir..."

Le lendemain, il part donc dans le Bureau de l'OPJ (Police judiciaire) pour l'interrogatoire. Le mec est sympa mais l'avertit " Vous avez touché le gros lot, c'est le chef de la police qui vous a fait arrêter et c'est remonté au ministère de l'intérieur." Stéphane se tait dans son récit, relève la tête : " Là je comprends que je ne vais pas sortir tout de suite, je pense à ma petite fille de 2 ans, à mes copains, à Angela..." L'officier montre la vidéo prise par une caméra de surveillance. On voit bien Stéphane mettre les trois coups de pieds au chauffeur, on voit bien qu'il ne touche pas le chef de la police. On voit surtout du brouhaha, une cohue de gens en panique. Stéphane peut enfin passer un coup de fil à Angela. Il parle à sa fille et dit que sa garde à vue est prolongée de 24 heures. Au fil du temps, il se rend compte aussi que le commissariat se vide. Et que reviennent sans cesse trois autres têtes. Deux jeunes qu'il n'a jamais vus et une femme, qu'il a croisée parfois sur des événements. Mais il ne connaît pas son nom. Bref, très vite, chacun s'aperçoit qu'ils ne sont plus que quatre. Stéphane a du mal à se faire soigner sa plaie. Il parvient malgré tout à revoir le médecin qu'en fin d'après-midi alors que les compresses doivent être changées trois fois par jour.

Les quatre, (qui se nomment Maria, Tom, Dylan et donc Stéphane) à rester dans le commissariat sont amenés en comparution immédiate. Maria et Stéphane demandent le report, ce qui entraîne le report des deux autres. Les commis d'office apportent toutes les preuves de leur bonne foi, et les garanties de leurs formations, résidence, liens familiaux, travail...Mais le procureur insiste sur le fait que nous sommes face à " des casseurs de flics". Le juge décide donc de les mettre en préventive. Les quatre sont alors amenés en prison. " Là, je me rappelle de Maria qui s'effondre, en plus elle part à Lyon. Et je me retrouve avec les deux autres jeunes Dylan et Tom. Je me suis vraiment pincé. C'était un cauchemar...Je vois derrière les vitres Angela. C'est terrible..." Stéphane sait prendre le plaisir où il est. Pour ne pas sombrer, il écoute les gendarmes réservistes qui l'accompagnent. " Ils étaient amusants, se fâchaient entre eux, mais étaient humains. J'écoutais leurs histoires, ça me distrayait...Malgré tout, tu te retrouves dans un camion avec des grilles et tu arrives en prison. " Stéphane raconte son arrivée au centre pénitentiaire de façon non brutale. " Ils m'ont mis au quartier arrivant, dans une cellule seul, avec une douche et une télé, de quoi écrire et 5 timbres. Alors tout de suite, je me suis dit qu'il fallait désormais que je prenne ce temps d'enfermement pour moi, pour réfléchir, pour écrire." A son réveil, Stéphane se pince à nouveau. A la promenade de 10h, il retrouve Dylan et Tom avec lesquels il fait plus amples connaissances. Tom allait au cinéma le samedi 8 décembre, en sortant du Burger King, quand il a vu la baston et s'en est mêlé car voyait des gens à terre. Il est en formation de cordiste à Valence, mais vient du nord. Il devait passer son examen le 20 décembre, mais il comprend qu'il sera en prison jusqu'à leur procès fixé le 26 décembre. Dylan, lui, en est à son premier engagement avec les Gilets Jaunes. Il découvrait un peu le mouvement et défilait de façon totalement pacifiste. Très vite, les trois jeunes hommes sont appréciés par les autres détenus qui les surnomment les " Gilets jaunes". " J'ai apprécié ces moments durant la promenade, ou tu peux parler politique avec les gens, et où ils te parlent de leurs descentes aux enfers à eux. La misère sociale est derrière les barreaux..." En période de Noël, Stéphane reçoit un colis de ses amis. Il apprendra plus tard que le journal CQFD et deux livres sur l'histoire de l'anarchie auront été censurés. Mais surtout Stéphane reçoit 250 lettres. Il comprend que dehors il se passe des choses, il en parle à Tom et Dylan. " Les gens écrivaient qu'ils prenaient conscience des violences policières, de la répression...mais aussi de leur besoin et envie de lutter..."

Les trois garçons demandent leur remise en liberté en vu de préparer leur procès qui aura lieu le 26 décembre. " Tu imagines le fric dépensé ce jour-là, pour nous amener au tribunal, on était dans un camion avec 5 personnes autour de nous, une voiture devant, et une derrière...comme si nous étions dangereux..." Stéphane voit pour la première fois son avocat trouvé par le collectif dehors. " Je me rends compte que nous sommes sur la même longueur

d'ondes..." Stéphane voit aussi Maria et il est heureux, il se demandait si elle allait penser à la demande de remise en liberté... Le juge n'est pas le même et accepte leur sortie, malgré le procureur toujours autant à charge. " Le juge nous dit que nous pouvons sortir mais que nous n'avons pas le droit de porter une arme...Mais nous n'avons jamais porté d'armes ! "

Stéphane retourne chercher ses affaires dans sa cellule, et lorsqu'il sort se rend compte de tout le soutien apporté. A son arrivée à Saillans, une fête est organisée. " Ca m'a regonflé à bloc..." Puis durant 6 jours, il prépare sa défense. L'avocat est confiant, " tu ne prendras que du sursis..." Stéphane doute un peu. Il est un militant actif. Il pense que c'est un peu personnel tout ça...

Le procès est une caricature de procès selon les personnes présentes. Stéphane ne fera pas d'excuses. " On me reproche d'avoir frappé le chef de la police, ce que je n'ai pas fait. Et les coups de pieds que j'ai mis au chauffeur, c'est juste pour le faire reculer. je ne l'ai pas blessé !" Son avocat parle des coups et blessures reçus par Stéphane. Mais rien n'y fera. Stéphane prendra 18 mois de prison dont un an ferme. Les trois autres accusés seront aussi tous condamnés pour violences en réunion...Et surtout les 4 écopent d'une interdiction de manifester pendant 3 ans !

" Oui, là, tu es sonné par le verdict. Je me rappelle de Tom qui demande au juge s'il retourne en prison, sans rien comprendre...la sanction est disproportionnée. Du ferme, et notre interdiction de manifester, c'est incompréhensible..." Stéphane n'y croit toujours pas en nous racontant ce moment. Il se passe les mains sur le visage et soupire. Il a fait appel de cette décision. Il sera jugé à Grenoble, ce qui change beaucoup de choses. " Ici, j'étais interrogé par les subordonnés de la prétendue victime, puisque c'est le chef de la police de la Drôme qui portait plainte contre moi et que j'étais interrogé dans son commissariat par ses collègues, soigné par le médecin qui lui a mis 3 jours d'ITT. Encore une fois, moi je n'ai pas touché cet homme et on le voit sur la vidéo..."

Stéphane se demande s'il ne va pas aller porter plainte pour coups et blessures. " Mais après un tir de flash ball, j'avais voulu et on avait refusé de prendre ma plainte...Mais, c'est vrai, que c'est mon droit de porter plainte..."

Stéphane reste néanmoins confiant, son dossier s'épaissit de témoignages de la scène. Il dénonce la désinformation des massmédias dans cette histoire, mais n'en fait pas cas, car finalement lui va continuer " Je vais continuer à m'impliquer contre les violences, les vraies, pas d'un coup de pied, mais de toutes les violences sociales. Je continuerai à informer autrement...et à danser jusqu'à 4h du matin comme hier soir..."